

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_018

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17, puis **19** à partir de **19h20** et la **délibération DEL20240214_020** ; **20** à compter de **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), et **21** à **20h**, et la **délibération DEL20240214_026**) ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (arrivé à **20h** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**) ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_018 - Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) - "PROXIMITI" - désignation d'un nouveau délégué suppléant

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU le CGCT, et notamment ses articles L2122-7, L5211-7, ainsi que L5711-1, relatifs à la désignation des représentants d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte ;

VU les derniers statuts en vigueur du SM4CC en date du 2 novembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil de la CCA&S n°55/11 du 21 septembre 2011, portant adhésion au SM4CC ;

VU le dernier renouvellement général des Conseils municipaux des Communes membres de la CCA&S en date des 15 mars et 28 juin 2020 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 22 juillet 2020 n°2020 05 61, portant désignation des délégués siégeant au SM4CC ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 2022 078 du Conseil communautaire, le 06 juillet 2022 ;

VU le courrier en date du 03 octobre 2023, de démission de ses fonctions de Conseillère municipale de la Commune de NANGY de Madame Élise RIONDEL, et par conséquent de Conseillère communautaire, adressé à Monsieur le Président de la CCA&S et reçu le 05 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection de ses représentants amenés à siéger au Conseil syndical du SM4CC ;

CONSIDÉRANT que l'élection se fait à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin a lieu et l'élection est acquise à la majorité relative ;

CONSIDÉRANT que pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au Conseil d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal de l'une de ses communes membres ;

CONSIDÉRANT le courrier de démission de Madame Élise RIONDEL, de son mandat de Conseillère municipale de NANGY, et par conséquent de Conseillère communautaire, adressé à Monsieur le Président de la CCA&S, et reçu le 05 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT que suite à sa démission, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant appelé à siéger au Conseil syndical du SM4CC ;

CONSIDÉRANT les candidatures parmi les Conseillers communautaires et les Conseillers municipaux des Communes membres de la CCA&S ;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Nadège SAPORITO, Conseillère communautaire de la Commune de NANGY ;

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recours au vote à scrutin public en vertu de l'article L2121-21 du CGCT, pour la désignation du nouveau délégué suppléant, en renonçant au vote à bulletin secret ;
- **APPROUVE** la mise à jour de la liste des délégués de la CCA&S auprès du SM4CC, telle que proposée et ci-après :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent FAVRE	Nadège SAPORITO
Billy MARQUET	Nadine PERINET
Marie-Claire LAFFIN	Nathalie PELLELAT
Sylvia IUNCKER-GOMEZ	Vanessa GRUEL

Le Secrétaire de séance
Monsieur Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 28/03/2024
Publié, le 28/03/2024